

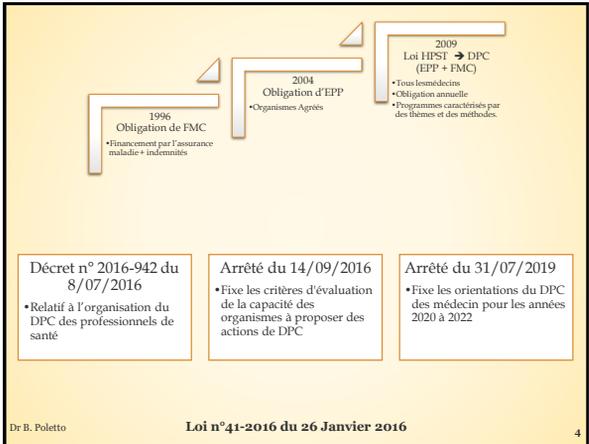
Le DPC quèsaco ?

- Cadre juridique du DPC
- En pratique
 - Les médecins libéraux
 - Les médecins salariés
 - Le document de traçabilité
- En résumé

Dr B. Poletto 21ème Journée des Associations - Roissy 2020 2

- Cadre juridique du DPC
-
-
-
-
-

Dr B. Poletto 21ème Journée des Associations - Roissy 2020 3



Le DPC a pour objectifs le *maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques.*

C'est une *obligation déontologique*
(Art. 11 du CDM - R.4127-11 CSP)

« ...Tout médecin (thésé) entretient et perfectionne ses connaissances dans le respect de son obligation de DPC... »

« Le contrôle est réalisé par le Conseil de l'Ordre des Médecins... »

« Chaque médecin doit justifier, **sur une période de trois ans**, de son engagement dans un parcours de DPC comportant des actions de **formation** continue (*ex-FMC*), d'analyse, d'**évaluation et d'amélioration de ses pratiques** (*ex-EPP*) de **gestion des risques** (*GDR*) »

Une démarche d'accréditation vaut engagement dans une démarche de DPC

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

5

Cadre juridique du DPC

En pratique...

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

6

Une démarche continue d'approfondissement et de maintien de la compétence professionnelle, **Concerne tous les champs de la pratique professionnelle** :

le soin, l'organisation du cabinet médical, l'éthique, la communication avec le patient et les autres professionnels de santé, l'éthique, etc....

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

7

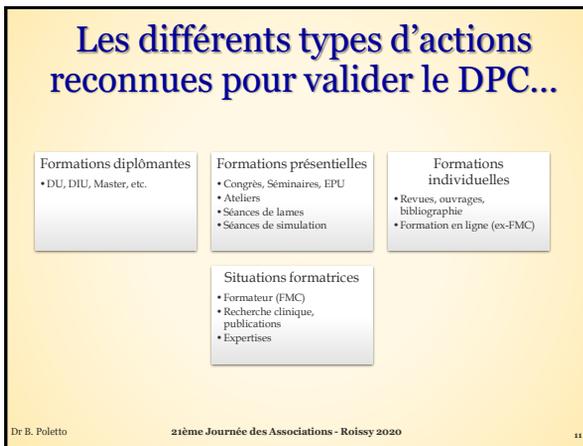
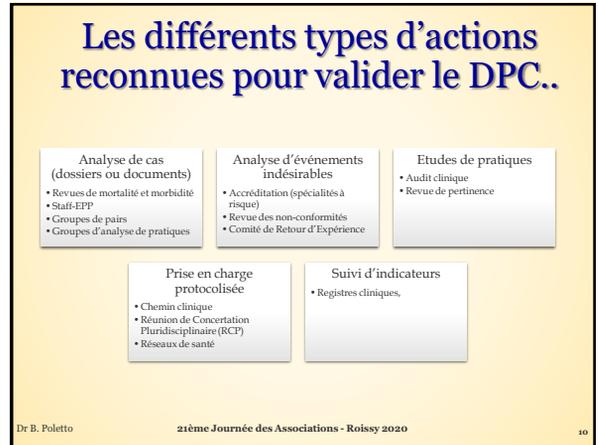
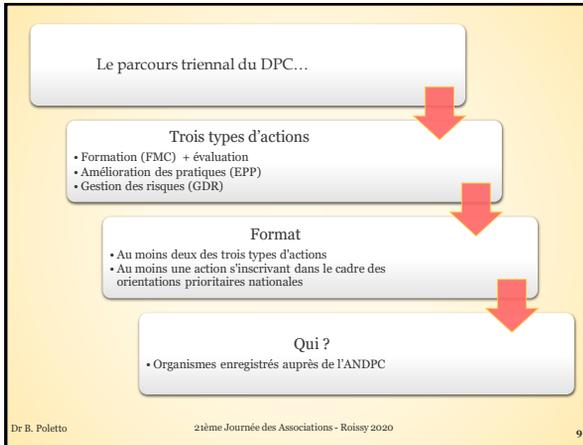
Choix du DPC

- Pour chaque médecin *libre choix des actions* auxquelles il s'inscrit
- Pour les médecins salariés, ce choix s'effectue en lien avec l'employeur
- Pour chaque spécialité, les Conseils Nationaux Professionnels propose un parcours pluriannuel de DPC qui permet à chaque médecin de satisfaire à son obligation.
- L'ensemble des actions réalisées par les médecins au titre de leur *obligation de DPC* sont *retracées dans un document*

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

8



Plan

Cadre juridique du DPC

En pratique

Les médecins libéraux

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

13

Pour s'inscrire à un programme DPC...

- Vous êtes praticien libéral, exerçant en centre de santé conventionné ou retraité libéral actif
 - Connectez-vous à votre profil sur www.mondpc.fr
 - Inscrivez-vous au programme que vous souhaitez suivre

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

14

Actions éligibles à un financement par l'ANDPC pour les médecins libéraux

- Doivent répondre aux orientations prioritaires
 - Définies par spécialité sur la base des propositions des Conseils Nationaux Professionnels
 - S'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé.
 - Issues du dialogue conventionnel
- Elles permettent, en outre, de valider l'obligation trisannuelle

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

15

Actions de formation

- Présentielle (minimum 3 h consécutives)
 - 45 € /h (non applicable le dimanche)
- Non-présentielle (e-learning)
 - 22,50 € /h

EPP ou GDR

- Présentielle (minimum 3 h non obligatoirement consécutives) ou non présentielle
 - 45 € /h

Programme intégré (au moins 2 types d'action – FMC/EPP/GDR)

- Présentielle (minimum 3 h non obligatoirement consécutives) ou non présentielle
 - 45 € /h

Dr B. Poletto

21ème Journée des Associations - Roissy 2020

16

Cadre juridique du DPC

En pratique

Les médecins libéraux

Les médecins salariés

Les médecins hospitaliers...

- Le *libre choix* de leur organisme formateur et de leur programme
- Les CME validant les Améliorations des Pratiques Professionnelles comme les revues de mortalité et de morbidité (RMM) ou les RCP peuvent demander un reversement d'un 1/3 du forfait de base du médecin
- **ATTENTION** : l'indemnisation est touchée par l'employeur car ce dernier maintient la rémunération pendant le temps de formation du professionnel !

Les médecins hospitaliers...

- Ne pas créer un compte sur www.mondpc.fr
- Passer par la Direction des affaires médicales de l'Établissement (dans 75 % des cas adhèrent auprès d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé - OCPA)
 - **ATTENTION** : risque d'obstruction administrative dans le libre choix pour l'ODPC qu'ils souhaitent → s'y prendre à l'avance !
- L'établissement cotise auprès d'un OCPA
 - Inscription à la charge conjointe de l'établissement et de l'OPCA
 - Prise en charge (DPC + frais de déplacement) à charge de l'OPCA
- L'établissement ne cotise pas auprès d'un OPCA
 - Inscription directement par l'établissement auprès de l'organisme
 - Prise en charge (DPC + frais de déplacement) à charge de l'établissement
- L'organisme transmet l'attestation DPC validée à l'issue de l'action DPC

Les médecins salariés non hospitaliers...

- Une obligation des employeurs (Code de Santé Publique, Art. 4133 7)
 - *Les employeurs publics et privés sont tenus de prendre les dispositions permettant aux médecins salariés de respecter leur obligation de développement professionnel continu dans les conditions fixées par le présent code.*
 - Financement pour les salariés des centres de santé assuré par un prélèvement dédié sur salaire
- Pour participer à un programme ou à une action de DPC...
 - Créer un compte personnel sur www.mondpc.fr (se munir des coordonnées bancaires de votre employeur) ;
 - Rechercher un programme / action de DPC depuis le compte personnel ; s'inscrire à la session souhaitée directement en ligne ; attendre la confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC dispensant le DPC
 - Suivre l'intégralité de ses étapes
- Pour un médecin à activité mixte
 - La procédure à suivre est celle correspondant à l'activité principale (50 %)..

Cadre juridique du DPC

En pratique

Les médecins libéraux

Les médecins salariés

Le document de traçabilité

Le document de traçabilité électronique...

- Mise à disposition : quand ?
- L'outil informatique, personnalisé et sécurisé comporterait
 - Les données relatives à l'identité du professionnel.
 - Les différentes actions, classées par ordre chronologique et selon les types définis
 - Les attestations
 - Une synthèse annuelle et triennale de ces actions.
 - Les éléments complémentaires définis, pour sa spécialité
- Le document fourni au professionnel de santé par son CNP attestant de la conformité du parcours du professionnel à ses recommandations

Cadre juridique du DPC

En pratique

Les médecins libéraux

Les médecins salariés

Le document de traçabilité

En résumé...

- L'obligation minimum triennale est de 21 heures
- L'obligation peut être remplie
 - Par des formations (présentielles ou e-learning), comportant au moins deux des trois types d'actions
 - Formation (cognitif) ex-FMC
 - Amélioration des pratiques professionnelles ex-EPP
 - Gestion des risques et de formation
 - Dont au moins une s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires définies par le Ministère de la santé
 - Par une démarche d'accréditation
 - Par certaines formations suivies à l'université (par exemple, un DU)
 - Par la participation à des congrès de sociétés savantes reconnus par le CNP